



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/579

Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de l'association Institut Lumière au cours des exercices 2013 à 2019

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/579 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'Auvergne-
RHONE-ALPES CONCERNANT LA GESTION DE
L'ASSOCIATION INSTITUT LUMIERE AU COURS DES
EXERCICES 2013 A 2019 (DIRECTION GÉNÉRALE DES
SERVICES - DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle de la gestion de l'association Institut Lumière pour les exercices 2013 à 2019.

La Ville apportant un concours financier à cette structure, Madame la Présidente de la Chambre régionale des comptes m'a adressé, par courrier reçu le 21 décembre 2020, le rapport d'observations définitives, accompagné des réponses écrites parvenues à la chambre dans le délai légal.

Conformément aux dispositions de l'article L243-6 du code des juridictions financières, j'ai communiqué ce rapport, accompagné des réponses écrites, à l'ensemble des conseillers municipaux avec l'ordre du jour du conseil municipal, afin qu'il donne lieu à débat.

Je vous demande de donner acte de cette communication.

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport de la Chambre régionale des comptes concernant le contrôle de la gestion de l'association Institut Lumière pour les exercices 2013 à 2019.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET